

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C CÔTE DE BEAUPRÉ
VILLE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ**

ASSEMBLÉE SPÉCIALE des membres du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, tenue le 19 novembre 2007 à 19h30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fortin, Maire. Pour former quorum sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Rémi Drouin, Madame Caroline Nicole,
Monsieur Michel Lebel, Madame Nathalie Morin,
Monsieur Martin Dionne, Madame Manon Trépanier.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la réunion ;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Autorisations, recours collectif;
- 4- Période de questions;
- 5- Clôture de l'assemblée;
- 6- Levée de l'assemblée.

1-OUVERTURE DE LA RÉUNION

La session est ouverte par Monsieur Jean-Luc Fortin, Maire. Monsieur Frédéric Drolet-Gervais agit à titre de secrétaire.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 5813-11-07

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Dionne, appuyé par Monsieur Michel Lebel **QUE** l'ordre du jour soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

3- AUTORISATIONS, RECOURS COLLECTIF

RÉSOLUTION 5814-11-07

CONSIDÉRANT le projet de transaction déposé dans le cadre du recours collectif afin de régler le litige dans le dossier de la Cour supérieure numéro 200-06-000047-046;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance dudit document de transaction;

CONSIDÉRANT QUE par la signature de cette transaction, les parties désirent mettre un terme définitif au recours sans admission aucune de responsabilité de part et d'autre, dans l'unique but d'acheter la paix, et ce selon le cadre et les conditions exposés dans ce projet de transaction,

lequel doit obligatoirement, pour être entériné, obtenir l'autorisation du tribunal et l'accord des membres au recours collectif;

CONSIDÉRANT QU'il faut autoriser nos procureurs de la firme *Tremblay Bois Mignault Lemay* ainsi que Monsieur le Maire et Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier à signer la transaction ainsi que tous les documents relatifs au règlement du recours collectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Madame Manon Trépanier **D'autoriser** nos procureurs de la firme *Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats*, ainsi que Monsieur le Maire et Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré tous les documents relatifs au règlement du recours collectif, le tout en lien avec le document de transaction déposé.

Adopté à l'unanimité

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

5- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets étant épuisés, il est proposé de clore l'assemblée.

6- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Rémi Drouin **QUE** l'assemblée soit levée ; il est 19h45.

.....
Jean-Luc Fortin, Maire

.....
Frédéric Drolet-Gervais, directeur général, secrétaire-trésorier